Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

Procédure lors de problème de déneigement dans nos installations

Problème de déneigement constaté

Installations locataires

Voir fichier « LIS_sites en location_déneigement_2024-2025 »

La personne qui observe le problème contacte la personne en autorité sur le site afin de lui rapporter les faits, lieux et détails observés. La personne en autorité sur le site contacte le propriétaire pour faire corriger le problème.

Installations propriétaires

Site Hôpital 24/7

- Contacter le surveillant d'établissement à la sécurité

CHSLD (et autre site avec hébergement)

- Sur les heures ouvrables (7 h à 16 h L à V)
  Contacter l'équipe entretien et fonctionnement des installations (EFI)
- En dehors des heures ouvrables (S, N, FDS et jour férié)
  Contacter le coordonnateur d'activités

Autres sites du CISSS de Chaudière-Appalaches

- Sur les heures ouvrables (7 h à 16 h L à V)
  Contacter l'équipe entretien et fonctionnement des installations (EFI)
- En dehors des heures ouvrables (S, N, FDS et jour férié)
  Contacter le coordonnateur d'activités

Pour information ou mention de problème au niveau du déneigement: deneigement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca